

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

18 septembre 2024.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 18 septembre 2024, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 18 septembre 2024, la Société a annoncé les résultats de l'estimation initiale des ressources minérales pour son projet Bégin-Lamarche.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Voir le communiqué de presse joint à l'annexe « A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

18 septembre 2024.

First Phosphate publie l'estimation initiale des ressources minérales pour son gisement de phosphate Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, Canada

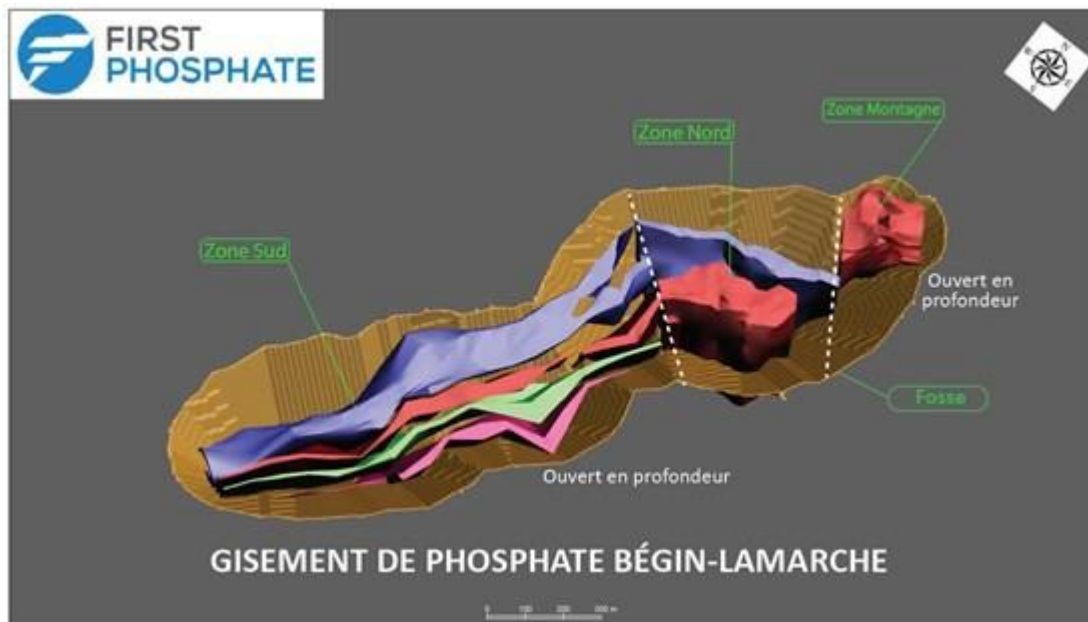
September 18, 2024 8:30 AM EDT

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 18 septembre 2024) - First Phosphate Corp (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KDO) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer les résultats de l'estimation initiale des ressources minérales ("ERM") pour son projet Bégin-Lamarche, situé à 50 km au nord de la ville de Saguenay, au Québec, Canada. L'ERM, avec une date d'effet du 9 septembre 2024, a été réalisée par M. Antoine Yassa, P.Geo., de P&E Mining Consultants Inc., une personne qualifiée indépendante au sens de la norme 43-101 de l'Autorité canadienne des valeurs mobilières. Les faits saillants de l'ERM incluent :

- **Ressource présumée en fosse : 214,0 Mt @ 6,01 % P₂O₅ (phosphate) Ressource indiquée en fosse : 41 Mt @ 6,49 % P₂O₅**
- **Incluant Zone Montagne : ressource indiquée de 9,3 Mt @ 8,19 % P₂O₅ ressource présumée de 6.8 Mt @ 8,57 % P₂O₅**
- **Les essais métallurgiques indiquent une teneur prévue de concentré d'apatite de 40 % P₂O₅ avec une récupération de 91 %.**
- **Le gisement Bégin-Lamarche présente le potentiel de récupérer deux produits minéraux supplémentaires : un concentré de magnétite (fer) et un concentré d'ilménite (titane).**
- **L'apatite (phosphore), le titane et le fer de haute pureté figurent sur les listes des minéraux critiques du Québec et du Canada.**
- **Le gisement Bégin-Lamarche contient de très faibles niveaux d'éléments potentiellement délétères.**
- **Le gisement reste ouvert en profondeur.**
- **Modèle 3D du gisement : <https://www.firstphosphate.com/fr/BeginLamarche3D> (<https://api.newsfilecorp.com/redirect/R741Gfx71y>)**

John Passalacqua, DG de First Phosphate, a déclaré : « Nous avons démontré que la Société bénéficie d'un important gisement stratégique de phosphate situé à seulement 70 km du port en eau profonde de Saguenay et de la base des Forces aériennes canadiennes de Bagotville (OTAN). Notre objectif est de réaliser une évaluation économique préliminaire (ÉÉP) de la ressource minérale plus tard cette année afin de pouvoir envisager une étude de faisabilité. » Le gisement de phosphate Bégin-Lamarche contient une ressource minérale importante associée à des intrusions bien définies de péridotite à oxydes et apatite (POA) au sein du grand complexe anorthositique du Lac-Saint-Jean (LSJAS). Le gisement est composé de trois zones minéralisées

continues, séparées uniquement par des failles et s'étendant sur une longueur de 2 500 m. La zone Montagne est une masse de phosphate unique ayant un diamètre de 200 m et une longueur de 250 m, avec des veines d'apatite massives jusqu'à 2 m. La zone Nord comprend deux couches de phosphate de 100 à 200 m d'épaisseur et une longueur de 600 m. La zone Sud présente quatre couches de phosphate, dont une atteignant 200 m d'épaisseur et s'étendant sur 1 700 m.



(<https://api.newsfilecorp.com/redirect/DZPawSM7pB>)

Figure 1 - Vue en plan de la fosse du gisement Bégin-Lamarche

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/223676_e1001070c439bbf1_001full.jpg

(https://images.newsfilecorp.com/files/8917/223676_e1001070c439bbf1_001full.jpg)

Le diagramme ci-dessus peut être visualisé sous forme de modèle 3D du gisement en visitant

<https://www.firstphosphate.com/fr/BeginLamarche3D>

(<https://api.newsfilecorp.com/redirect/W0Q15TA0ar>)

Les structures filaires minéralisées du gisement Bégin-Lamarche ont été déterminées à partir de la lithologie, de la structure et de l'interprétation des limites de teneur, après une inspection visuelle des sections transversales des forages. Trois structures filaires minéralisées ont été développées et appelées les zones Montagne, Nord et Sud. Les structures filaires minéralisées ont été construites sur des sections transversales verticales espacées de 50 m pour les zones Montagne et Nord, et espacées de 100 m pour la zone Sud, avec des polygones numérisés à l'écran sur les sections transversales des forages dans GEMS™. Les contours des structures filaires minéralisées ont été influencés par la sélection de matériau minéralisé contenant plus de 2,5 % de P₂O₅, démontrant une continuité zonale lithologique et structurale le long du filon et en profondeur. Dans certains cas, des minéralisations à moins de 2,5 % de P₂O₅ ont été incluses pour maintenir la continuité des zones minéralisées. La largeur minimale retenue pour l'interprétation des structures filaires minéralisées était de 3 m de longueur de carotte de forage.

L'estimation des ressources minérales du gisement Bégin-Lamarche repose sur 120 forages totalisant 29 762 m. La base de données contenait 7 968 analyses pour les pourcentages de P₂O₅, Fe₂O₃ et TiO₂. L'estimation des ressources minérales est présentée au tableau 1.

Tableau 1				
Estimation ⁽¹⁻⁴⁾ de la ressource minérale limitée par la fosse à une teneur de coupure de 2,5% P ₂ O ₅				
Catégorie	Zone	Tonnes (Mt)	P ₂ O ₅ (%)	P ₂ O ₅ (kt)
	Montagne	9,3	8,19	758
	Nord	32,2	6,00	1 934

Indiquée				
	Total	41,5	6,49	2 692
Présumée	Montagne	6,8	8,57	584
	Nord	44,3	6,98	3 090
	Sud	162,9	5,63	9 177
	Total	214,0	6,01	12 851

Remarques : P_2O_5 = pentoxyde de phosphore,.

1. Les ressources minérales, qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique démontrée.
2. L'estimation des ressources minérales pourrait être affectée de manière significative par des problèmes environnementaux, de permis, juridiques, de titres, de fiscalité, socio-politiques, de commercialisation ou autres.
3. La ressource minérale inférée dans cette estimation a un niveau de confiance inférieur à celui appliqué à une ressource minérale indiquée et ne doit pas être convertie en réserve minérale. Il est raisonnablement attendu que la majorité de la ressource minérale inférée puisse être convertie en ressource minérale indiquée avec une exploration continue.
4. Les ressources minérales dans ce communiqué de presse ont été estimées en utilisant les normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), définitions des ressources et des réserves minérales (2014) et les directives de meilleures pratiques (2019) préparées par le comité permanent des définitions de réserves de l'ICM et adoptées par le conseil de l'ICM.

L'estimation des ressources minérales du gisement Bégin-Lamarche a été dérivée en appliquant une teneur de coupure de 2,5 % de P_2O_5 au modèle de blocs limité par la fosse, en rapportant les tonnes et les teneurs résultantes pour les zones potentiellement exploitables. Les paramètres suivants ont été utilisés pour calculer la teneur de coupure qui détermine les parties potentiellement économiques de la minéralisation limitée à la fosse (Tableau 2).

La teneur de coupure de P_2O_5 est calculée avec les paramètres suivants :

- Taux de change USD : 0,75 CAD
- Prix du P_2O_5 (32%) : 180 USD/t (moyenne approximative sur deux ans) • Prix du P_2O_5 (40%) : 225 USD/T
- Récupération du P_2O_5 : 91 %
- Coût de traitement : 14,00 CAD/t
- G&A : 3,00 CAD/t
- Coût d'exploitation minière : 2,75 CAD/t (matériau minéralisé et stérile)
- Pentés de la fosse : 45°

Ainsi, la teneur de coupure en P_2O_5 pour une exploitation minière à ciel ouvert potentielle est calculée à 2,5 %.

L'estimation des ressources minérales optimisée, limitée par la fosse, est modérément sensible au choix des teneurs de coupure de P_2O_5 , comme le démontre le tableau 2.

Catégorie	Teneur de coupure	Tonnes	P_2O_5	Quantité P_2O_5
	P_2O_5 %	(Mt)	(%)	(kt)

Indiquée	5,0	27,2	7,86	2 143
	4,5	30,5	7,53	2 298
	4,0	33,8	7,22	2 436
	3,5	36,7	6,94	2 547
	3,0	39,3	6,69	2 632
	2,5	41,5	6,49	2 692
	2,0	43,3	6,31	2 732
	1,5	44,8	6,16	2 759
	1,0	46,0	6,03	2 774
Présumée	5,0	135,8	7,16	9 732
	4,5	157,2	6,84	10 748
	4,0	178,1	6,53	11 639
	3,5	194,2	6,31	12 242
	3,0	206,1	6,13	12 633
	2,5	214,0	6,01	12 851
	2,0	218,7	5,92	12 959
	1,5	222,5	5,85	13 025
	1,0	225,6	5,79	13 064

Mt : millions de tonnes kt : milliers de tonnes

Les essais métallurgiques ont été réalisés avec succès par SGS dans leur installation de Québec, avec un soutien supplémentaire de SGS Lakefield en Ontario. Les résultats récents des tests ont confirmé qu'un concentré d'apatite peut être obtenu, titrant 40 % P_2O_5 avec une récupération de 91 %. Des résultats supplémentaires indiquent que le gisement Bégin-Lamarche pourrait produire deux autres concentrés potentiellement commercialisables : un concentré d'oxyde de fer (magnétite) et un concentré d'oxyde de titane (ilménite). Les tests se poursuivent sur cet aspect.

Le gisement Bégin-Lamarche de First Phosphate est situé à environ 50 km de route au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui offre des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, des infrastructures locales solides, et se trouve à 30 km du port en eau profonde de Saguenay par la route.

Les travaux de géologie et de forages ont été planifiés, exécutés et supervisés par Laurentia Exploration inc. Les carottes de forages ont été décrites à Lamarche près du gisement ainsi que dans les bureaux de Laurentia Exploration. Les carottes ont été sciées et échantillonnées dans les bureaux de Laurentia Exploration à Jonquière.

Personnes qualifiées

Les informations scientifiques et techniques divulguées par First Phosphate dans ce communiqué ont été examinées et approuvées par Gilles Laverdière, P.Geo., géologue en chef de la Société et personne qualifiée selon la norme NI 43-101.

La personne qualifiée indépendante, responsable de l'estimation des ressources minérales de la propriété Bégin-Lamarche, est M. Antoine Yassa, P.Geo., de P&E Mining Consultants Inc.

Un rapport technique conforme à la norme 43-101 sera déposé sur SEDAR+ dans les 45 jours suivant ce communiqué.

P&E Mining Consultants Inc., un groupe associé de vingt (20) professionnels de la géologie et de l'ingénierie minière, fondé en 2004, fournit des rapports de consultation en géologie et ingénierie minière, des estimations de ressources et réserves minérales, des rapports techniques NI 43-101, des évaluations économiques préliminaires, ainsi que des études de préfaisabilité et de faisabilité.

Laurentia Exploration inc. est une firme de géologues consultants basé dans la ville de Jonquière au Saguenay Lac-St- Jean. Elle compte sur 80 employés, essentiellement des professionnels de la géologie membre en règle d'un ordre professionnel. La firme a été fondée en

2017 et elle exécute des projets sur l'ensemble du territoire québécois et ontarien.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer- phosphate («LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une

faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité

« batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Chef des finances

bennett@firstphosphate.com

(mailto:bennett@firstphosphate.com)Tel:

+1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

(mailto:investor@firstphosphate.com)Relations avec les médias :

media@firstphosphate.com (mailto:media@firstphosphate.com)Site

Web : www.FirstPhosphate.com

(https://api.newsfilecorp.com/redirect/q8GnoSWkRO)

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : https://twitter.com/FirstPhosphate

(https://api.newsfilecorp.com/redirect/nVjnBU3GeQ)LinkedIn:

https://www.linkedin.com/company/first-phosphate

(https://api.newsfilecorp.com/redirect/K8W1rSrpqv)

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, la capacité de la société à préparer et le calendrier de préparation d'un rapport technique conforme à la norme NI 43-101, à amener les ressources minérales à l'évaluation économique préliminaire plus tard cette année et à pouvoir ensuite évaluer le début d'une étude de faisabilité".

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en

matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca (<https://api.newsfilecorp.com/redirect/EywKgS7Ja0>) . Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

**NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE PRESSE DES ETATS-UNIS
OU AUX ETATS-UNIS**